



Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 7/24/19 Version n° 02 Remplace la version (10/28/16)

1. Identification du mélange et de l'entreprise

Identificateur du produit : **Crown All-4 - Aerosol**

Nom du produit : **7340 All-4**

Utilisation recensées pertinentes de la substance : ERE (Entretien, Réparations, Exploitation).

Usages déconseillés : Ne pas utiliser dans les endroits mal ventilés. Entretien spécialisé. Ne pas utiliser sur des matériels électriques sous tension ou sur des machines en fonctionnement.

Fabricant/Fournisseur :	Aervoe Industries Incorporated
Adresse postale/C.P. :	1100 Mark Circle
Identificateur du pays/Code postal/Lieu :	Gardnerville, Nevada 89410
Numéro de téléphone :	1-775-782-0100
Adresse électronique :	mailbox@Aervoe.com
Contact à l'échelle nationale :	Aervoe Industries Incorporated
Renseignements sur le produit :	1-800-227-0196
Numéro de téléphone en cas d'urgence :	1-800-424-9300 (CHEMTREC – 24 h.)

2. Identification des dangers

Classifications

Dangers physiques : Aérosols inflammables Catégorie 1
Gaz sous pression Gaz comprimé

Dangers pour la santé : Danger par aspiration Catégorie

Dangers pour l'environnement : Dangereux pour le milieu aquatique aigu, danger Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Identificateur du produit : Danger

Mentions de danger : H222 – Aérosol extrêmement inflammable.
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412 – Toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence :

Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition Récipient souspression : ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter le rejet dans l'environnement.



Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 7/24/19 Version n° 02 Remplace la version (10/28/16)

Intervention	En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. Ne PAS faire vomir.
Stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F Toute exposition à une température élevée pourrait faire exploser le contenant.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.



Symboles/Pictogrammes :

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composition

Chemical	Synonyms	CAS Number	EINECS Number	Weight Percent
Distillats légers (pétrole) hydrotraités	Petroleum Distillates	64742-47-8	265-149-8	40-70%
Huile de vaseline	Paraffin Oil	8042-47-5	232-455-8	10-30%
Stéarate de butyle		123-95-5	204-666-5	3-7%
dioxyde de carbone	CO2	124-38-9	204-696-9	1-5%
Pétrolatum	0	8009-03-8	232-373-2	1-5%
mono-oléate de sorbitane	0	1338-43-8	215-665-4	1-5%
sorbitan monotallate	0	61791-48-8	263-181-7	1-5%

L'identité chimique spécifique et le pourcentage de composition constituent un secret commercial.

Autres renseignements sur le produit

Identité chimique : Mélange

4.) Premiers soins

Conseils généraux :

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

Premiers soins en cas d'inhalation :

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une



Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 7/24/19 Version n° 02 Remplace la version (10/28/16)

Premiers soins en cas d'ingestion :

irritation se développe et persiste.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés:

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Maux de tête.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Nausée, vomissements. Diarrhée.
Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

5. Mesures de lutte contre les incendies

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Poudre chimique. Poudres chimiques. Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Matériel/instructions de lutte contre les incendies

En cas d'incendie : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Risques d'incendie généraux

Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Brûle en cas d'incendie.

6. Marche à suivre en cas de dispersement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus que l'air.



Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 7/24/19 Version n° 02 Remplace la version (10/28/16)

Ils se répandent au niveau du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Ce produit est miscible dans l'eau. Ce produit est classé comme un polluant de l'eau en vertu de la Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) et ne doit pas contaminer les sols ni pénétrer dans les systèmes d'égouts et d'évacuation qui se déversent dans les cours d'eau. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manipulation et entreposage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute autre matière incandescente. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit complètement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter une exposition prolongée. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Aérosol niveau 3.

Récipient sous pression. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce produit peut accumuler des charges statiques qui peuvent causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Les contenants stockés doivent être inspectés régulièrement pour leur condition générale et des fuites. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).



Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 7/24/19 Version n° 02 Remplace la version (10/28/16)

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Ingredient	CAS Number	ACGIH TLV (TWA)	ACGIH TLV (STEL)	OSHA PEL	NIOSH (STEL)	NIOSH (TWA)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	N/AV	N/AV	N/AV	N/AV	100 mg/m ³
Huile de vaseline	8042-47-5	5 mg/m ³	N/AV	5 mg/m ³	10 mg/m ³	5mg/m ³
Stéarate de butyle	123-95-5	10 mg/m ³	N/AV	N/AV	N/AV	N/AV
dioxyde de carbone	124-38-9	5000 ppm	30000 ppm	9000 mg/m ³	54000 mg/m ³	9000 mg/m ³
Pétrolatum	8009-03-8	5 mg/m ³	N/AV	5 mg/m ³	10 mg/m ³	5 mg/m ³

*Les valeurs indiquées ont été calculées en prenant comme base les données figurant dans l'édition 2014 du Guide to Occupational Exposure Values, publié par l'ACGIH

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Autre

Porter des gants de protection en: Nitrile. Néoprène.

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les



Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 7/24/19 Version n° 02 Remplace la version (10/28/16)

vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect : Clair jaune Ambre.	Odeur : Pétrole léger
Seuil olfactif : N/AV	pH : N/AV
Point de fusion : -49 °C (-56.2 °F) estimation	Point de congélation : N/AV
Point initial d'ébullition : 221.1 °C (430 °F) estima	Domaine d'ébullition : N/AV
Point d'éclair : 93.3 °C (200 °F) estimation	Taux d'évaporation : Lent.
Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible.	Limite supérieure d'explosibilité : 0.6 % estimation Limite inférieure : 5.5 % estimation
Tension de vapeur : 2293.3 hPa estimation	Densité de vapeur : Plus lourd que l'air
Densité relative : 0.84 estimation	Solubilité : Négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau : N/AV	Température d'auto-inflammation : 220 °C (428 °F) estimation
Température de décomposition : N/AV	Viscosité : N/AV
Propriétés explosives : N/AV	Propriétés oxydantes : N/AV
Pourcentage de matières volatiles : 68 % estimation	

10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport..

Stabilité chimique : La substance est stable dans des conditions normales

Risque de réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles: Agents comburants forts

Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Sulfure d'hydrogène. Mercaptans. Sulfides.

11. Données toxicologiques

Selon certaines notifications, une surexposition répétée et prolongée à des solvants a été associée à des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. Une surexposition répétée peut également avoir des effets nocifs sur les reins, les poumons, le foie, le cœur et le sang.

Voies d'exposition : Yeux, peau, ingestion et/ou inhalation



Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 7/24/19 Version n° 02 Remplace la version (10/28/16)

Données sur la toxicité aigüe :

Component	Test Type	Test Result	Species
Stéarate de butyle (CAS 123-95-5)	Aiguë OraleLD50	32g/kg	Rat
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	Aiguë Inhalation LC50	470000 ppm, 30 minutes	Rat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	Aiguë Cutané	>2000 mg/kg	Rat
	Aiguë Inhalation LC50	>5.2 mg/l, 4 heures	Rat
	Aiguë OraleLD50	>5000 mg/kg, 2.5 hrs	Rat
Pétrolatum (CAS 8009-03-8)	Aiguë Cutané	>2000 mg/kg	Lapin
	Aiguë Inhalation LC50	>20 mg/l, 4 heures	Rat
	Aiguë OraleLD50	>2000 mg/kg, 2.5 hrs	Rat
mono-oléate de sorbitane (CAS 1338-43-8)	Aiguë Cutané	>2000 mg/kg	Lapin
	Aiguë Inhalation LC50	>20 mg/l, 4 heures	Rat
	Aiguë OraleLD50	39800 mg/kg, 2.5 hrs	Rat
sorbitan monotallate (CAS 61791-48-8)	Aiguë Cutané	>2000 mg/kg	Lapin
	Aiguë Inhalation LC50	>20 mg/l, 4 heures	Rat
	Aiguë OraleLD50	39800 mg/kg, 2.5 heures	Rat
Huile de vaseline (CAS 8042-47-5)	Aiguë Cutané	>2000 mg/kg	Lapin
	Aiguë Inhalation LC50	>5 mg/l, 4 hours	Rat
	Aiguë OraleLD50	5000 mg/kg, 2.5 heures	Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Huile de vaseline (CAS 8042-47-5) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non réglementé.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le



Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 7/24/19 Version n° 02 Remplace la version (10/28/16)

développement.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes

cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité :

Composants		Spèces	Résultats d'épreuves
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)			
Poisson	LC50	Truite arc-en-ciel ,donaldson trout (Oncorhynchus mykiss)	>1000 mg/L
Crustacés	EC50	Puce d'eau (daphnia magna)	>1000 mg/l, 48 hours
mono-oléate de sorbitane (CAS 1338-43-8)			
Poisson	LC50	Truite arc-en-ciel ,donaldson trout (Oncorhynchus mykiss)	>1000 mg/L

Persistence et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination

Le liquide distribué ne fait pas partie de la RCRA sur l'élimination des déchets (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 - 261.33). Empty container can be recycled. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Contenu sous pression. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Non réglementé.

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une



Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 7/24/19 Version n° 02 Remplace la version (10/28/16)

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Règlement DOT des États-Unis

Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de risque	Groupe de conditionnement	Polluant marin	Dispositions particulières
UN1950	Aerosols	2.1	Not Applicable	Not Applicable	Reference 49 CFR 172.101

IMDG

Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de risque	Groupe de conditionnement	Polluant marin	Dispositions particulières
UN1950	Aerosols	2.1	Not Applicable	Not Applicable	Reference IMDG code part 3

IATA

Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de risque	Groupe de conditionnement	Polluant marin	Dispositions particulières
UN1950	Aerosols, Flammable	2.1	Not Applicable	Not Applicable	Reference IATA Dangerous Goods Regulation

15. Information réglementaire

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non réglementé.

CIRCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

CIRCLA Hazardous Substances: Quantité à rapporter

Non inscrit.

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement

avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.



Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 7/24/19 Version n° 02 Remplace la version (10/28/16)

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air,

Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)

Non réglementé.

FDA (Food and Drug Administration :administration des produits alimentaires et pharmaceutiques)

Non réglementé.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger classé

Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides) Gaz sous pression Danger par aspiration

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Oui

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and

Community Right-to-Know Act)

dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Huile de vaseline (CAS 8042-47-5)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)

Huile de vaseline (CAS 8042-47-5)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)

Huile de vaseline (CAS 8042-47-5)

Pétrolatum (CAS 8009-03-8)

Proposition Californie 65

California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 2016 (Proposition 65 - Loi sur l'eau potable et les substances toxiques de la Californie) : Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique actuellement inscrit comme substance cancérigène ou toxine pour l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

États-Unis Californie. Liste des produits chimiques candidats. Réglementation sur les produits de consommation



Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 7/24/19 Version n° 02 Remplace la version (10/28/16)

plus sûrs (Rég. sur les codes de la Cal., titre 2, 69502.3, subd. (a))

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)

Pétrolatum (CAS 8009-03-8)

Règlements sur les composés organiques volatils (COV)

E.P.A. Teneur en COV (40 CFR 51.100(s))

97.2 %

Produits de consommation (40 CFR 59, sous-partie C)

Pas réglementé

State

Produits de consommation

This product is regulated as a Multi-Purpose Lubricant. Ce produit est conforme aux normes sur l'utilisation dans tous les 50 états.

Teneur en COV (CA) 0 %

Teneur en COV (OTC) 0 %

Inventaires Internationaux

Pays ou région (Oui/Non)*	Nom de l'inventaire	En stock
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres renseignements

La présente FS a été préparée conformément aux normes GHS Rev04 (2011) : U.S. OSHA, CMA, ANSI, aux normes canadiennes SIMDUT, et aux directives européennes applicables en la matière.



Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 7/24/19 Version n° 02 Remplace la version (10/28/16)

Date de préparation/révision : 7/24/19

Remplace : (10/28/16)

À notre connaissance, les renseignements contenus dans le présent document sont jugés exacts. Les données figurant ci-dessus n'impliquent cependant aucune garantie, explicite ou implicite, de quelque sorte que ce soit. La détermination finale du caractère approprié de toute substance incombe exclusivement à l'utilisateur. Toutes les substances présentent des risques inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'ils constituent les seuls risques qui existent.